

L'hon. M. MEIGHEN: Nous exerçons les pouvoirs de propriétaire dans les limites d'une réserve indienne et non des pouvoirs municipaux. L'honorable député est propriétaire dans son comté, mais il n'est pas obligé pour cela de construire des routes. Ce devoir incombe au gouvernement provincial. Ce devoir et cette responsabilité incombent aux autorités de la province. Si le gouvernement provincial reçoit de l'aide du gouvernement fédéral, il devrait en éprouver une certaine reconnaissance, mais cela ne le relève pas de sa responsabilité.

L'hon. M. LEMIEUX: Ces raisonnements sont tous excellents, mais ils ne nous donnent pas le remède que nous réclamons. Je suis sérieux en toute cette affaire. Nous avons un excellent réseau de grandes routes dans la province de Québec, de la frontière à Montréal, mais il arrive que la grande route conduisant à Montréal comprend deux sections qui constituent des obstacles permanents non seulement pour les automobilistes, mais pour les citoyens voyageant en voiture. Or, ces deux sections sont la propriété du gouvernement fédéral. Le premier obstacle, c'est la réserve iroquoise de Caughnawaga et le second se rencontre dans le comté Laprairie entre le pont de Saint-Lambert, et Saint-Constant. Cependant, le ministère des Travaux publics avait pris l'engagement solennel de remettre en parfait état la section du Boulevard Edouard VII qui traverse Laprairie.

Les travaux furent commencés avant l'élection fédérale de 1917, je pourrais dire même plus tôt que cela, un peu après les élections générales de 1911. Or, les travaux n'ont jamais été terminés, et cette section de chemin constitue un grave obstacle pour les automobilistes qui quittent Montréal à destination des Etats-Unis, parce que le ministère des Travaux publics néglige de parachever les travaux commencés. Dès que vous quittez cette première section du boulevard, vous suivez pour quelque temps une excellente route jusqu'à ce que vous arriviez à la section qui traverse la réserve iroquoise de Caughnawaga.

Mon honorable ami dit que ce devrait être au ministère des Travaux publics à s'occuper de cette affaire, et je crois qu'il a raison. Ce ministère devrait voir à faire établir un chemin à travers la réserve et compléter celui qui va du pont Victoria aux frontières des municipalités de Laprairie et Saint-Constant. Quoique ce comté n'élise pas un partisan du cabinet, il me semble que l'on devrait avoir égard aux intérêts du public qui voyage. A parler sérieusement, le ministre de l'Intérieur

devrait s'entendre avec le ministre des Travaux publics pour compléter cet ouvrage. Je vois que ce dernier (M. Carvell) entre en ce moment. Il doit savoir en quel état est ce chemin de Laprairie, et il devrait remplir la promesse faite par deux ou trois de ses prédécesseurs, et par lui-même, je crois.

L'hon. M. CARVELL: Si mon honorable ami veut bien m'excuser de l'interrompre, je lui dirai que le chemin qui passe par la jetée de Laprairie est en bien meilleur état que le chemin qui mène à Montréal. Je parle en connaissance de cause, car j'étais là il y a deux semaines, et je l'ai vu de mes yeux.

L'hon. M. LEMIEUX: Est-il fini?

L'hon. M. CARVELL: Non, il n'est pas fini, et du train que vont les choses, je crois bien qu'on ne le finira jamais.

L'hon. M. LEMIEUX: Pourquoi?

L'hon. M. CARVELL: Je ne sais pas. Je voudrais trouver quelque part dans la province de Québec un entrepreneur disposé à se mettre à l'ouvrage d'une façon pratique et à terminer ce chemin. Je n'ai pas pu jusqu'ici mettre la main sur cet homme. Peut-être ne devrais-je pas dire toute ma pensée à cet égard. D'abord, je doute beaucoup que le gouvernement fédéral ait jamais eu licence ou droit de dépenser un sou pour des travaux une fois exécutés. Lorsque je suis entré en fonction, j'ai trouvé que le travail que l'on faisait là était d'environ \$25 par verge pour les ouvrages en béton exécutés en régie, et j'ai donné ordre que l'on s'arrêtât. J'ai plus tard fait un autre marché. Je n'ai pas pu obtenir ce que je voulais d'aussi bonne heure l'année dernière que je l'aurais dû.

L'hon. M. LEMIEUX: Qui a donné cet entreprise?

L'hon. M. CARVELL: Le ministère. Je n'ai aucun reproche à lui adresser; c'est aux entrepreneurs que j'en veux, pour la manière dont ils procèdent. Une entreprise a été adjugée à des soumissionnaires pour près de \$22,000. Je me suis rendu là moi-même il y a deux ou trois semaines pour examiner l'état des choses. L'ouvrage était fini et le chemin, comme je le disais tantôt, est aujourd'hui en meilleur état que ne l'est probablement le chemin de Montréal, ou une grande partie du moins. Il reste certaines portions de la jetée qu'il faut finir, et je demanderai au Parlement à cette session la somme nécessaire pour un ouvrage durable, mais, en même temps,